

# AVIS DU CSEM N°32 – MARDI 21 JUIN 2016

## Avis du Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM) relatif au remplacement du cours optionnel « Arts d'expression » dans le cadre de la réforme des titres et fonctions.

Dans le cadre de la mise en œuvre du décret relatif aux titres et fonctions, le CSEM a été informé du remplacement programmé du cours optionnel «Arts d'expression» de l'enseignement général et de transition par 3 cours d'expression distincts – théâtrale (2 périodes / semaine), musicale (1 période / semaine) et plastique (1 période / semaine).

Les conséquences de cette décision entraînent par conséquent la disparition de la composante audiovisuelle et risquent de mettre en péril la situation de plusieurs enseignant(e)s compétent(e)s et engagé(e)s qui développent actuellement dans ce cadre des activités d'éducation aux médias.

En avril 2016, le Conseil supérieur de l'éducation aux médias a adopté une note portant sur «l'éducation aux médias et la littératie médiatique au cœur des missions d'une école d'excellence au XXIème siècle». A cette occasion, le Conseil a rappelé **la nécessité d'intégrer de manière structurelle la littératie médiatique dans les programmes d'études**. Les possibilités pour développer cette intégration structurelle sont malheureusement peu nombreuses. Le maintien du cours à option « Arts d'expression » permettant de mettre en œuvre la composante médiatique et audiovisuelle dans l'enseignement général et de transition est de nature à préserver ces rares opportunités de pratiquer l'éducation aux médias dans l'enseignement obligatoire.

Le Conseil appelle donc les responsables du système éducatif, la Commission interréseaux des titres de capacités (CITICAP) et le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles à revoir la situation et à **maintenir le cours concerné dans une conception plus intégrative de ces différentes composantes**.

Particulièrement, le Conseil recommande **d'identifier les meilleurs titres requis pour assurer cet enseignement**. Les profils suivants semblent particulièrement utiles pour la composante audiovisuelle et médiatique :

- Master en information et communication
- Master en éducation aux médias (communication appliquée spécialisée de type long)
- Master en arts du spectacle
- Master en sciences et technologie de l'information et de la communication